



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2023

**Prenez avis** que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 16 novembre 2022, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2023 suivant :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de L'Épiphanie situé au 66, rue Notre-Dame

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h

Date des séances :

18 janvier 2023	15 février 2023	15 mars 2023
26 avril 2023	17 mai 2023	21 juin 2023
19 juillet 2023	16 août 2023	20 septembre 2023
18 octobre 2023	15 novembre 2023	13 décembre 2023

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 17 novembre 2022

La greffière,

  
FLAVIE ROBITAILLE